

et cela n'empêchait pas qu'on s'amusât bien mieux que dans les réunions les plus dissolues. La joie y était plus pure, la gaité plus franche, et le sommeil qui suivait, était paisible et sans ces remords cuisants qui empoisonnent l'existence. Nous avons appris avec plaisir, que dans une de ces saintes réunions, un mal appris, ayant eu l'audace de proférer un propos indécent, la porte lui fut immédiatement ouverte, avec injonction de ne jamais paraître dans cette famille.

Tous ceux qui portent sur leur front le signe adorable de la croix, et dans leur cœur le caractère ineffaçable du chrétien, ne devraient-ils pas agir ainsi? Outre l'obligation de la conscience, l'honneur seule devrait leur imposer une semblable obligation.

Les parents doivent encore veiller à ce que leurs enfants ne fréquentent ni les cantines, ni les cabarets; car, ils doivent le reconnaître; ces lieux sont pour ceux qui ont l'habitude de les fréquenter, le tombeau de leur vertu, de leur honneur, de leur fortune, de leur santé, et quelquefois même, de leur vie. En effet, les malheureux jeunes gens qui fréquentent ces dangereuses maisons, y entendent toutes sortes de mauvais discours, les chants les plus lubriques et les plus malhonnêtes. Souvent, ils y voient des abominations; car, c'est là que se forment les projets les plus diaboliques; que se contracte l'habitude si funeste de l'ivrognerie, qui est la source de tant de désordres, et de tant de malheurs, pour tous ceux qui en sont les tristes esclaves.